

1788 ! L'AGENCE

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 €
Siège social : 17, rue Pelleport à Paris 20^{ème} (75020)
RCS de Paris n° 830 097 291

(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le onze juillet, à 10 heures,

Les associés de la Société 1788 ! L'AGENCE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Monsieur Guillaume FROUDA préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 000 actions. Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général de la Société,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège Social » des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION
(Démission du Directeur Général de la Société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Michael ILLOUZ de ses fonctions de Directeur Général, à effet du 30 juin 2025, prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif au Directeur Général de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION
(Transfert de siège social)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de :

- 17 rue Pelleport à Paris 20^{ème} (75020) ;

Au

- 4 rue du Cardinal Mercier à Paris 9^{ème} (75009) ;

A compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société a été modifié comme suit :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé au : 4 rue du Cardinal Mercier à Paris 9ème (75009)»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance

DocuSigned by:

Guillaume Frouda

CB692B9AE0DC460...

Monsieur Guillaume FROUDA,
Président